



HAL
open science

Les pratiques agricoles des migrants haïtiens en Guyane : entre insertion et stigmatisation

Marianne Palisse

► **To cite this version:**

Marianne Palisse. Les pratiques agricoles des migrants haïtiens en Guyane : entre insertion et stigmatisation. Mobilités, ethnicités et diversité culturelle. La Guyane entre Surinam et Brésil, Ibis rouge Editions, pp.189-206, 2016, 978-2-37520-524-2. hal-01961422

HAL Id: hal-01961422

<https://univ-guyane.hal.science/hal-01961422v1>

Submitted on 20 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les pratiques agricoles des migrants haïtiens en Guyane : entre insertion et stigmatisation¹

Marianne Palisse

De nombreux migrants haïtiens en Guyane travaillent à l'entretien des jardins des villas des particuliers, payés le plus souvent à la tâche et « au noir », ou sont employés par des entreprises chargées de l'entretien des espaces verts au profit des municipalités. Aussi est-il fréquent de les apercevoir sur les routes de l'Île de Cayenne, équipés de bottes et de tabliers et transportant leurs débroussailleuses sur leurs scooters, ou bien en groupe autour du camion de leur entreprise, en train de faucher les herbes des bas-côtés. Ils constituent ainsi une main-d'œuvre bon marché dévolue aux tâches répétitives visant à contenir l'extension des végétaux qui, dans le climat équatorial de la Guyane, peuvent devenir très envahissants s'ils ne sont pas régulièrement taillés. Cela donne lieu à de nombreux stéréotypes autour du migrant issu du monde paysan, illettré mais travailleur, accomplissant les travaux les plus durs. Cette image d'Épinal masque cependant une autre activité, plus discrète, mais qui revêt une grande importance aux yeux de ces migrants eux-mêmes : la production, dans des jardins cultivés pour leur propre compte, de fruits et de légumes qui seront ensuite vendus sur les marchés. C'est à cette activité que nous allons nous intéresser ici.

Les migrants d'origine haïtienne constituent l'un des groupes issus de l'immigration les plus importants en Guyane, avec les Surinamais et les Brésiliens (Piantoni, 2009 ; Laëthier, 2011)². Leur arrivée a débuté dans les années 1960, et serait, d'après la mémoire orale, liée à un projet agricole, porté par un Français vivant en Haïti, Lucien Ganot, qui souhaitait développer la culture des plantes de parfumerie en Guyane³. Celui-ci a fait venir des travailleurs de la région d'Aquin, dans le département du Sud, où était localisée son entreprise. Ce projet agro-industriel ayant périclité, nombre de ces travailleurs sont restés, trouvant à s'employer sur les chantiers de l'époque liés notamment à la construction du Centre spatial guyanais (CSG). Ce sont eux qui auraient ainsi constitué la tête de pont d'une immigration en provenance du sud d'Haïti, devenue numériquement importante dans les années 1980 (Gorgeon, 1985, Urfié, Gorgeon et Calmont, 1986). Tous les migrants interrogés sont effectivement originaires du département du Sud, qui comprend plusieurs bourgades parmi lesquelles on peut citer Aquin, Vieux Bourg d'Aquin, Fond des Nègres, Fond des Blancs, l'Asile, Saint Louis du Sud.

Dans le cadre de cette recherche, j'ai étudié de manière approfondie les pratiques et les trajectoires d'une vingtaine de migrants haïtiens pratiquant l'agriculture, principalement dans l'agglomération de Cayenne, mais aussi à Sinnamary. Des visites commentées de leurs jardins ont été réalisées, et complétées par des entretiens semi-directifs portant sur leurs histoires de vie. J'ai aussi interrogé de façon plus informelle de nombreux vendeurs haïtiens sur les marchés de Cayenne et de Matoury. J'ai utilisé des entretiens réalisés dans le cadre d'autres recherches avec des agriculteurs créoles et métropolitains dans lesquels ces derniers évoquaient les pratiques agricoles

1 Je tiens à remercier Maud Laëthier pour ses suggestions, ainsi que Milot Oxigène et Richardson Constant qui ont montré beaucoup d'intérêt pour cette recherche et m'ont présentée à des agriculteurs de leur connaissance.

2 Rappelons rapidement que la population de la Guyane française est issue de plusieurs vagues de peuplement. Elle comprend des Amérindiens, des Marrons descendants d'esclaves évadés des plantations du Surinam au XVII^e et XVIII^e siècles, des Créoles, issus du métissage ayant eu lieu pendant et après l'esclavage, et enfin de des populations issues de l'immigration très nombreuses depuis les années 1970. Parmi ces dernières, les trois groupes les plus importants sont les Surinamais, les Haïtiens et les Brésiliens, mais on peut aussi mentionner les Guyaniens, les Hmongs, les Chinois, ainsi que des ressortissants de nombreux pays d'Amérique du Sud. (Mam Lam Fouck, 2002 ; Piantoni, 2009).

3 Laëthier, 2011 : 26. Voir aussi « Entretien avec Augustin Joseph », *Une saison en Guyane* n°8, février 2012, p. 118-119.

des migrants haïtiens. J'ai rencontré et interrogé deux propriétaires de terres cultivées par des migrants haïtiens, et enfin, j'ai recueilli systématiquement les articles et reportages publiés dans les médias locaux qui évoquaient ce sujet. Les méthodes de l'ethnographie de terrain sont bien adaptées à l'étude d'un tel sujet, eu égard au caractère informel des pratiques étudiées qui ne seraient de toutes façons pas accessibles via des sources « officielles ». Les limites de cette recherche tiennent dans le fait qu'elle repose en grande partie sur le discours des migrants eux-mêmes, qu'il convient évidemment de bien situer dans son contexte et parfois de relativiser.

Nous verrons d'abord de quelle manière ces jardins constituent un facteur d'insertion sociale et spatiale pour ces migrants, puis nous tenterons d'analyser ce qui peut apparaître comme un paradoxe : si cette activité agricole fait l'objet d'une forte réprobation parce que l'accès à la terre se fait sans titre et pour les dégâts environnementaux qu'elle est supposée entraîner, elle constitue dans le même temps un facteur d'insertion culturelle vis-à-vis des Créoles guyanais. En effet, le mode d'accès à la terre sur lequel elle repose est fondé sur une appropriation du territoire qui rappelle celle des populations guyanaises. En outre, la manière dont les agriculteurs haïtiens appréhendent l'environnement amazonien, au delà des stéréotypes sur le déboisement, peut être rapprochée de celle des Créoles guyanais.

Le jardin comme facteur d'insertion sociale et spatiale

QUI SONT LES AGRICULTEURS HAÏTIENS ?

Pour les migrants haïtiens, les jardins⁴ sont essentiellement une affaire d'hommes. Les femmes peuvent entretenir les quelques cultures qui entourent les habitations dans les cités d'habitat informel (Laëthier, 2011 : 122-124). Elles sont aussi mises à contribution pour vendre la production au marché et peuvent à l'occasion donner un coup de main au jardin. Mais ce dernier, parcelle de plus grande taille située la plupart du temps à distance de l'habitat et où l'on produit fruits et légumes, est le domaine des hommes. Il existe cependant quelques exceptions, mais les agricultrices haïtiennes se cantonnent pour la plupart à des productions particulières, comme cette femme tenant un stand au marché de Cayenne et qui produit elle-même à Rémire des plantes vertes pour la salade ou les condiments : cresson, pourpier, persil, cives...

Autre caractéristique de cette population : les agriculteurs rencontrés sont relativement âgés. Le plus jeune avait 45 ans, et le plus ancien 69 ans. De toute évidence, l'agriculture n'attire pas les jeunes. Cela est dû au fait que l'une des principales raisons pour lesquelles un jeune migrant haïtien peut choisir de gagner la Guyane, parfois après un parcours complexe en Amérique du Sud⁵, est le fait que ce département français est doté d'équipements universitaires. Or, la présence d'un enseignement supérieur francophone et aux coûts modérés, si l'on compare notamment à l'Amérique du Nord, constitue un atout important pour une jeunesse qui quitte Haïti, car elle estime que son

4 Les agriculteurs haïtiens utilisent alternativement les mots créoles *jaden* et *bati* (abattis) pour désigner leur parcelle cultivée. J'utiliserai dans cet article le mot « jardin », qui me paraît relativement neutre, tandis que le mot « abattis » renvoie à l'agriculture itinérante sur brûlis (Grenand, 1996 ; Renoux et al., 2003), qui suppose une exploitation courte de la parcelle et ne correspond pas exactement à ce qui est pratiqué ici, la même parcelle étant réutilisée par les agriculteurs durant de nombreuses années. Il faut toutefois noter qu'en Guyane, on tend à appeler abattis toute parcelle cultivée, quand bien même elle ne nécessite pas de défrichement, comme le *bati savann*, en savane (Palisse, 2013).

5 La route « traditionnelle » de migration d'Haïti vers la Guyane passait par Paramaribo au Surinam depuis les années 1980 (Piantoni, 2009 : 114, Laëthier, 2011 : 65-67). Or, on observe ces dernières années, notamment depuis le séisme du 12 janvier 2010, que de plus en plus de migrants haïtiens arrivent en Guyane par la frontière de l'Est, via le Brésil, après des parcours complexes en Amérique latine. Après le séisme, de nombreux pays latino-américains ont accueilli des migrants haïtiens en leur offrant des visas créés spécialement suite à la catastrophe. Après un temps passé dans ces pays, les migrants sont parfois repartis pour tenter leur chance dans un autre pays leur paraissant offrir plus d'opportunités : Brésil, Guyane, etc. Aujourd'hui, de nombreux migrants haïtiens gagnent le Brésil, via, par exemple, la Bolivie ou l'Équateur.

pays ne lui offre pas la possibilité de s'épanouir pleinement (Audebert, 2011 et 2012), et qui va donc s'efforcer d'intégrer l'enseignement supérieur en passant s'il le faut par la validation d'un DAEU⁶. Il n'est donc pas question, pour les Haïtiens les plus jeunes, de se lancer dans les travaux de la terre. En effet, la migration a pour objectif une ascension sociale qui exclut d'envisager une profession agricole, jugée peu qualifiée et peu valorisante.

Les agriculteurs que j'ai rencontrés sont donc des hommes relativement âgés, ayant, pour la très grande majorité d'entre eux, une expérience agricole acquise en Haïti. La plupart sont issus de familles de cultivateurs de la région d'Aquin, de Fond des Blancs ou de Fond des Nègres. Un seul de mes interlocuteurs, qui est aussi le plus jeune, n'avait pas d'expérience agricole préalable et avait exercé la profession de tailleur à Aquin avant sa migration. La plupart d'entre eux sont pluriactifs et moins d'un tiers se déclarent agriculteurs à plein temps. Ces derniers sont aussi ceux qui disposent des plus grandes surfaces de terres et sont le mieux insérés socialement, au point que certains ont même une place au marché, ce qui est un signe de réussite. Les pluriactifs exercent divers métiers, mais il s'agit le plus souvent de « jobs » peu stables et non déclarés, dans les métiers du bâtiment en particulier. Ils alternent donc des périodes de chômage où ils sont très disponibles pour le jardin, avec des périodes où d'autres occupations les accaparent, et où ils ne peuvent venir que les fins d'après-midi et les week-ends. Les cultures en souffrent parfois.

DU PIS-ALLER AU SAVOIR-FAIRE REVENDIQUÉ

Interrogés sur la manière dont ils ont commencé à faire de l'agriculture, tous mes interlocuteurs ont indiqué que cela avait d'abord été un pis-aller pour eux. En effet, la migration signifiait pour eux un changement de condition sociale, la condition d'agriculteur étant celle qu'ils espéraient laisser derrière eux pour devenir des salariés. C'est d'abord la dure réalité des possibilités d'emploi en Guyane qui les a poussés à réinvestir l'activité agricole, parfois après une longue période de chômage. L'un de mes interlocuteurs décrit la fascination que pouvait exercer sur lui les « *diaspora* », ainsi que l'on appelle en Haïti les migrants de retour au pays, et les rêves de changement que cela pouvait susciter chez le jeune homme qu'il était jusqu'à ce qu'il se confronte à la réalité de la Guyane :

« Bon, quand tu es en Haïti, tu entends tout le temps que des gens sont partis, tu vois les gens venir, tu vois qu'ils sont différents, tu penses toujours que si tu pars, c'est mieux. Tu penses que tu vas rencontrer quelque chose de différent, tu ne vas pas traîner. Tu ne penses pas que tu vas faire le même genre de travail, parce que le travail là-bas, ton corps est fatigué, tes mains sont sales, tu es tout le temps dans des bois piquants. Tu pense que tu vas arriver dans un bon pays. C'est quand je suis arrivé ici que j'ai vu que j'étais toujours dans la même chose [...]. Mais quand j'ai quitté Haïti, c'était pour ça, pour ne pas retourner dans le travail de la terre »⁷.

Un autre, au chômage depuis plusieurs mois, accepte de bonne grâce la proposition d'un ami d'aller travailler « à la campagne » :

« Quand je suis arrivé, j'ai eu envie de retourner à la maison. J'ai passé deux mois sans trouver de travail. J'avais laissé ma femme et mon plus grand fils en Haïti. Et puis tous mes camarades m'ont donné des conseils : "maintenant que tu as investi l'argent, que tu as payé pour venir, tu ne vas pas repartir". C'est un camarade qui est venu me demander si je ne serais pas content d'aller à la campagne, puisque je ne faisais rien. J'ai dit "pas de problème". Alors il est venu me chercher pour m'emmener à la campagne, à Nancibo [...]. J'ai pu gagner de l'argent, en envoyer un peu à la famille et en avoir pour moi aussi. J'étais soulagé. Sinon, je commençais à me faire du souci ».

Accepter de redevenir agriculteur en Guyane a donc été pour eux un moment de désillusion par rapport aux rêves de la migration. Mais leur niveau d'éducation ne leur permettait pas de briguer

6 Diplôme d'Accès aux Études Universitaires. De nombreux jeunes Haïtiens préparent ce diplôme à l'Institut Universitaire de Formation Continue de l'Université de Guyane.

7 Tous les extraits d'entretiens avec des agriculteurs d'origine haïtienne sont traduits du créole haïtien par mes soins.

des emplois qualifiés. Aucun des agriculteurs rencontrés n'a dépassé le niveau de l'école fondamentale (équivalent du primaire) en Haïti. Pour nombre d'entre eux, comme c'est le cas pour de nombreuses familles haïtiennes du monde rural, leurs parents n'avaient pas les moyens de payer les frais de scolarité pour tous les enfants chaque année. Ils ont donc fréquenté l'école par intermittence et leur niveau d'alphabétisation est très bas, ce qui ne leur permet pas d'envisager de suivre une formation en Guyane⁸.

Cependant, cela n'empêche pas ces agriculteurs de revendiquer dans le même temps leur savoir-faire agricole et de manifester leur fierté d'être capables de gagner leur vie grâce à la terre et à leur savoir-faire. La possession d'une terre agricole demeure valorisée et plusieurs de mes interlocuteurs mentionnent le fait que parmi les migrants haïtiens, tous souhaitent posséder une petite parcelle. Savoir cultiver la terre fait partie des choses qu'un homme doit être capable de faire, et il est de son devoir de le faire plutôt que de rester assis à ne rien produire. C'est cette considération qui a poussé le seul néo-rural de mon échantillon – le tailleur d'Aquin – à se reconverter dans l'agriculture :

« Il y a une personne qui habitait ici, qui avait un abattis, et à chaque fois qu'il allait dans son abattis, il portait du maïs pour moi, du maïs vert. Et comme ça, souvent, j'avais du maïs que je pouvais manger. Un jour, ma femme est allée dans l'abattis pour récolter pour lui un haricot qu'on appelle pois d'angole, je suis allé l'aider et on a passé toute la journée à faire ça avant de rentrer. L'abattis donnait tellement que quand on y allait, il y avait plein de légumes, des ignames, il y en avait plein. Et puis un jour, j'ai regardé un endroit où ce Monsieur avait déjà fait un abattis, dans une savane, où il y avait des ignames. Alors je me suis dit : "de toute façon, je ne peux pas rester comme ça, parce qu'il a deux mains, mais j'ai deux mains aussi, alors c'est pas la peine". Tout le temps où il a apporté du maïs pour moi je me suis dit "ça c'est un homme", mais moi aussi je suis un homme, il faut que je travaille aussi. ».

Ce type d'affirmation revient souvent dans les entretiens. Un homme ne peut pas rester sans travailler, et, s'il n'obtient pas de travail salarié, il n'a qu'à cultiver la terre. Mes interlocuteurs en profitent parfois pour lancer quelques piques destinées à ceux qui veulent travailler dans les administrations et ne produisent pas à manger. On peut entendre dans ces remarques une réponse à la stigmatisation dont ils font parfois l'objet de la part des Créoles guyanais, qui occupent de nombreux emplois dans les administrations, et qui les considèrent avec condescendance eu égard à leur manque de formation et de qualification (Hidair, 2008 ; Laëthier, 2011).

« Et la plupart des gens aujourd'hui, la plupart des gens ne veulent pas travailler la terre. Tout le monde veut un bureau. Mais ce que nous mangeons, c'est pas sur les bureaux qu'on le fabrique. C'est dans la terre qu'on le fabrique ».

VIVRE DE L'AGRICULTURE

S'ils n'ont pas accepté de gâterie de cœur de redevenir agriculteur, tous racontent avoir découvert dans le travail de la terre un moyen de gagner de l'argent assez facilement :

« Avant je travaillais pour un Saint-Lucien sur un abattis. Mais quand j'ai voulu le payer, il prenait ce que j'avais fait pour le vendre. Alors je me suis dit qu'il valait mieux que je travaille pour moi. Parce que je savais faire l'abattis ».

« Hier, je suis allé à l'abattis et j'ai arraché un sac d'ignames. Après que j'ai retiré les plants, j'ai pesé, j'avais 17 kilos. 17 kilos à deux euros le kilo, j'ai fait 34 euros. Ça veut dire qu'il vaut mieux faire ça plutôt que de rester assis à ne rien faire ».

L'argent ainsi gagné permet de vivre et d'envoyer le surplus au pays. Si la marge dégagée est

8 Sur les problèmes du système éducatif haïtien, voir le rapport du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'Haïti à l'UNESCO, 2004 : http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2004/haiti.pdf, consulté le 30 janvier 2016.

suffisante, il peut aussi être réinvesti. Louer une terre plus grande est en général la priorité lorsque l'agriculteur débute. Cela peut se faire auprès d'associations ou en sous-location dans un système tout à fait informel, nous le verrons plus loin. Acheter et élever quelques bêtes (porcs, bœufs, chèvres⁹) est aussi une option souvent choisie, car elle peut constituer un moyen efficace de gagner de l'argent. Toutefois, l'activité d'élevage est, d'après mes interlocuteurs, plus risquée que le maraîchage. En effet, si la loi permet l'élevage domestique de volailles, le cadre légal est plus strict pour les mammifères. Les autorités, relativement tolérantes au sujet de l'occupation des terres pour les cultures, sont ainsi davantage susceptibles de réagir en cas de découverte d'animaux non déclarés et élevés dans des conditions non réglementaires. De plus, l'abattage n'est autorisé que dans des abattoirs agréés, qui ne peuvent accepter que des animaux venus d'exploitations déclarées. Les animaux non déclarés doivent donc être tués discrètement, ce qui ne manque pas de soulever divers problèmes. Ils sont d'ailleurs le plus souvent vendus sur pied à leurs acheteurs, à charge pour eux d'assurer l'abattage. Enfin, les bêtes peuvent attirer la convoitise de voleurs, qui, sachant que l'élevage est illégal, agiront d'autant plus volontiers que le propriétaire préférera rester discret et ne se plaindra pas. Malgré ces obstacles, l'élevage de quelques porcs ou de quelques *kabrit* est courant, et certains des agriculteurs rencontrés possèdent même des bœufs non déclarés.

L'argent peut aussi être investi dans d'autres domaines que l'agriculture. Ainsi, Monsieur Will a construit une petite fortune immobilière sur l'agriculture. Il faut préciser qu'il bénéficie pour cela de conditions particulièrement favorables, car un propriétaire terrien créole d'origine martiniquaise lui permet d'exploiter une grande surface de terre – 30 hectares – dans un site particulièrement fertile : le Mont Mahury à Rémire-Montjoly. C'est une situation exceptionnelle, car la plupart des agriculteurs ne disposent que de petits jardins d'un hectare environ. En outre, ses redevances sont faibles car il fournit la famille du propriétaire en fruits et légumes et dispose comme il l'entend du reste de sa production. Cet agriculteur raconte qu'en mettant de côté tout l'argent gagné au marché, il a pu, au bout de quelques années, acheter dans un quartier populaire de Cayenne une petite maison comportant trois appartements qu'il a loués. Quelques années plus tard, il a acheté une deuxième maison, avec cinq appartements. Encore deux ans plus tard, il a acheté une troisième maison, dans laquelle il a fait des travaux pour aménager sept appartements. Grâce aux loyers de tous ces appartements, Monsieur Will peut aujourd'hui afficher sa réussite sociale, notamment par son logement. Il a acheté un terrain dans un nouveau lotissement de Rémire-Montjoly, proche de la mer et peu éloigné de son jardin, et y a fait construire une opulente villa. Certes, Monsieur Will est un cas particulier. Il est sans aucun doute le plus prospère des agriculteurs que j'ai rencontré et un des rares au sein de mon échantillon à être officiellement agriculteur, affilié à l'Amexa¹⁰. La plupart des agriculteurs occupent la terre sans titre et sont, de ce fait, dans une forme de précarité. En outre, alors que les surfaces de terre sont généralement bien plus modestes, les loyers peuvent être plus élevés que ce que « paie » M. Will. Cependant, Monsieur Will n'est que l'extrémité d'un continuum – d'autres que lui, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, disposent légalement de surfaces importantes et sont affiliés à l'Amexa – et tous les agriculteurs interrogés admettent que l'agriculture est une activité rentable et qu'elle a contribué à les extraire de la gêne financière.

Si les agriculteurs rencontrés éprouvent visiblement une certaine fierté à me détailler leur parcours et à me montrer qu'ils ont pu s'en sortir grâce à l'agriculture, aucun d'entre eux ne semble cependant envisager de transmettre son savoir-faire agricole à ses enfants. Beaucoup sont parents de jeunes adultes, qui affichent en général un niveau d'études élevé, avec plusieurs cas de poursuite dans l'enseignement supérieur¹¹, et nombre d'entre eux vivent en métropole. On a le sentiment que le

9 *Kabrit* en créole.

10 Assurance maladie des exploitants agricoles.

11 En Guyane, si le niveau de diplôme des jeunes tend à augmenter, il demeure moins élevé qu'en métropole. En 2011, 55 % des jeunes de 18 à 24 ans n'avaient pas de diplôme ou seulement le brevet des collèges (INSEE, 2014).

projet migratoire, inachevé pour ces migrants puisqu'ils n'ont pu, comme ils le rêvaient, changer radicalement de condition sociale, se prolonge à la deuxième génération. Les parents ont rêvé d'exercer un travail salarié, de quitter la terre, voire d'aller en France. Ils se sont retrouvés agriculteurs en Guyane, ce qui est loin de leurs aspirations originelles. Mais les enfants réalisent ces aspirations en accédant aux études supérieures, en partant étudier ou travailler en métropole. Il est à noter que ma présence et mon souhait de visiter le jardin ont été l'occasion, dans certaines familles, de montrer pour la première fois le jardin aux enfants qui ne l'avaient jamais vu. De joyeuses expéditions ont ainsi eu lieu, lors desquelles je n'étais pas la seule à découvrir le jardin et à poser des questions, à la grande fierté du héros du jour, l'agriculteur, visiblement heureux de montrer ses réalisations à ses proches et d'entendre vanter son savoir-faire et la beauté de ses fruits et légumes.

Support d'une insertion économique via l'obtention d'un petit revenu, le jardin est aussi le support d'une insertion administrative et sociale. Depuis 1980 et la loi 80-9 appelée « loi Bonnet », les migrants doivent obtenir un visa pour entrer dans les départements d'outre mer. Quasiment tous les agriculteurs interrogés, arrivés postérieurement, sont entrés en Guyane clandestinement via le Surinam et leur premier objectif a été d'obtenir des « papiers » (Laëthier, 2011 : 79-108). Si la plupart d'entre eux avaient déjà au moins un parent en Guyane (frère, sœur, oncle), ils ne venaient pas rejoindre un membre de leur famille nucléaire, et ne pouvaient prétendre au regroupement familial qui ne concerne que le conjoint et les enfants mineurs. Employés pour des « jobs » sans être déclarés, ils ne pouvaient pas non plus s'appuyer sur un emploi pour obtenir une carte de séjour. Dès lors, il leur fallait un moyen de « tenir » et de gagner leur vie, afin de pouvoir justifier à terme d'un séjour de longue durée. En effet, si l'évolution du cadre législatif en Guyane n'a fait que rendre le parcours de régularisation de plus en plus ardu pour les migrants¹², la durée de résidence sur le sol français – justifier d'une « résidence habituelle » de dix ans ou plus – demeure un élément important pour obtenir un titre. Dès lors, le jardin, en permettant de gagner de l'argent de manière relativement indépendante et moins aléatoire que les « jobs », permet de subsister jusqu'à ce que l'on réunisse enfin les conditions nécessaires – patron qui accepte de déclarer son employé, conjoint qui obtient sa carte de séjour, naissance d'un enfant ayant un parent en situation régulière, etc. La durée du séjour irrégulier avant la première carte de séjour s'est de toute évidence rallongée depuis les années 1980. D'après les récits obtenus, les plus anciens des migrants, arrivés dans les années 1980, tous régularisés à ce jour et pour la plupart naturalisés, obtenaient des papiers après sept ou huit ans de séjour au plus, tandis qu'il n'est pas rare pour ceux arrivés dans les années 1990 de n'obtenir un premier titre qu'après plus de quinze ans passés dans la clandestinité. Carlo, 47 ans, en Guyane depuis 1997 et toujours sans titre de séjour, s'efforce de prendre les choses avec philosophie :

« Mais je suis ici et de toutes les façons, je dois travailler pour manger. Et si j'ai des factures à payer, il faut que je travaille pour pouvoir payer mes factures. Mais pendant ce temps où je n'ai pas de titre de séjour, ça ne veut pas dire que ma vie n'est pas belle. Elle n'est pas belle d'un certain côté, mais d'un autre côté, elle est belle. Parce que pourquoi elle est belle ? Dieu me permet de vivre, alors à part la richesse, ce qui m'intéresse, c'est la vie. Alors jusqu'à maintenant je me débats pour voir si je pourrai attraper des papiers. Mais c'est pas encore. La dernière fois que j'ai fait une demande et que j'ai déposé mon dossier, ils m'ont donné un récépissé pour quatre mois. Et ce récépissé pour 4 mois, d'après ce que je vois, il est fini. Et d'après ce que je comprends, ça veut dire qu'ils ont rejeté ma demande ».

Face à la complexité et à l'impénétrabilité de l'administration, dont il est très difficile de comprendre les règles, il apparaît que le jardin permet une intégration « par le bas »¹³, via le voisinage, le quartier, les réseaux de migrants. Le jardin est accessible à tout un chacun, et permet aux exclus des dispositifs officiels de minima sociaux et d'intégration, d'avoir une source de revenus et de s'insérer dans un système économique. L'agriculteur, en distribuant ses produits, est intégré

12 Laëthier, 2011 : « ce que dit la loi », pp. 81-85.

13 Cette expression renvoie évidemment au célèbre ouvrage d'Alain Tarrow, *La mondialisation par le bas* (2002), dans lequel il s'intéressait à des pratiques de commerce international clandestines et très éloignées de l'État.

dans des circuits d'échanges d'abord limités à son entourage immédiat, puis, la production augmentant, qui s'étendent plus largement au voisinage et aux gens du quartier. La plupart des agriculteurs que j'ai interrogés ne se rendent pas sur les marchés. D'une part, il faudrait payer leur place, et d'autre part, accepter d'être aussi visible supposerait d'avoir des papiers car les exposants peuvent parfois être contrôlés par la police¹⁴. Seuls les agriculteurs ayant une carte de séjour où ayant acquis la nationalité, qui sont aussi les plus aisés financièrement, font cette démarche. Les autres vendent pour la plupart à leur domicile, où les clients, pour beaucoup issus du voisinage se présentent. Une solution intermédiaire pratiquée par certains consiste à posséder une camionnette qui permet de livrer des clients, ou d'aller vendre, à jour et heure fixe, dans un autre quartier. Les agriculteurs finissent donc par disposer d'un réseau de *pratik*, ainsi que l'on appelle les clients réguliers en créole haïtien. Leur réseau social s'étendant, ils sont aussi plus à même d'y mobiliser des soutiens dans leurs démarches administratives, ne serait-ce que pour connaître leurs droits et préparer des dossiers, ce qui augmente, à terme, leurs chances d'une régularisation. Le degré le plus élaboré de cette insertion est là encore atteint par Monsieur Will qui explique :

« Ici il faut avoir quelqu'un dans toutes les administrations. Moi j'ai quelqu'un à la préfecture, quelqu'un à la sécu, quelqu'un à la CAF. Comme ça, quand j'ai un problème, il y a quelqu'un pour m'aider ».

De la stigmatisation à la transmission

DES « SQUATTEURS » DESTRUCTEURS DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les pratiques agricoles des migrants haïtiens n'ont pas bonne presse en Guyane et font l'objet d'un discours très négatif. Le premier grief imputé aux agriculteurs haïtiens est d'accaparer illégalement la terre. Il faut noter que différentes affaires au sujet de migrants occupant des terrains sans titre défraient régulièrement la chronique en Guyane, et des Haïtiens sont souvent impliqués. La plupart des articles parus dans les médias concernent des terrains utilisés pour l'habitat. Si ces constructions ont parfois fait l'objet de régularisation, avec la vente par l'État de parcelles aux occupants – par exemple dans les quartiers de Balata ou de Cogneau-Lamirande, à Matoury, dans l'île de Cayenne (Piantoni et Romanovski, 2008) – dans d'autres cas, les occupants finissent par être expulsés. Par exemple, à Cayenne, sur la colline de Baduel, des maisons ont été évacuées en 2012, car le risque de glissement de terrain était important, et la municipalité étudie actuellement des solutions de relogement pour expulser d'autres familles¹⁵. D'autres affaires concernent des propriétaires privés, confrontés à des « squatteurs » et souhaitant récupérer leur terrain. Ainsi, un terrain bordant la zone commerciale Terca, où sont situées la plupart des grandes surfaces de l'agglomération cayennaise, a été évacué en septembre 2015 après plusieurs rebondissements, devant les journalistes et les caméras de télévision¹⁶. Chaque article publié sur ces affaires suscite sur les sites Internet des médias de nombreux commentaires indignés condamnant les facilités dont bénéficieraient les migrants. Les migrants haïtiens y sont décrits comme des voleurs de terre, bénéficiant en outre de passe-droits, puisque des régularisations ou des solutions de relogement leur sont parfois proposées, tandis que les bons citoyens peinent à accéder à la propriété, et paient cher loyers et impôts liés au logement¹⁷. Aussi, la question de l'accaparement de foncier pour ces

14 Cette crainte souvent exprimée n'est pas un fantasme de mes interlocuteurs. Ainsi, le 13 mai 2014, la radio Guyane Première annonçait que des contrôles avaient été menés très tôt le dimanche précédent au marché de Matoury par la Police aux Frontières, suscitant la colère des exposants.

15 Voir « Le Mont Baduel doit devenir sauvage », dans *France-Guyane* du 11 décembre 2015.

16 Voir sur le site de *France-Guyane* « L'expulsion des habitants de Terca a débuté », publié le 22 septembre 2015 : <http://www.franceguyane.fr/actualite/societe-social-emploi/l-expulsion-des-habitants-de-terca-a-debute-260330.php>, consulté le 29 janvier 2016.

17 Voir par exemple les commentaires sur le site de *France Guyane* suite aux expulsions d'avril 2012 : <http://www.franceguyane.fr/actualite/faitsdivers/resistance-et-affrontements-au-mont-baduel-122048.php>, consulté le 30 janvier 2016.

pratiques suscite généralement une réaction de réprobation de la part, notamment, des Créoles guyanais et des Métropolitains, qui s'estiment victimes d'une injustice, comme cette agricultrice d'origine métropolitaine :

« C'est dégueulasse ce qu'ils font. Et si moi je faisais pareil ? Au lieu d'acheter une terre, je m'installe. Sauf que moi évidemment, on me laisserait pas faire. »

Mais au-delà de la question du foncier, les Haïtiens sont aussi l'objet d'un a priori négatif quant à leurs méthodes de culture. « Là où les Haïtiens passent, la forêt ne repousse pas » me déclarait l'un de mes interlocuteurs, Créole guyanais. Il exprimait ainsi le principal stigmate pesant sur les Haïtiens qui font de l'agriculture : ils détruiraient la forêt. Les problèmes de déboisement qui touchent Haïti sont en effet bien connus, et les images des mornes¹⁸ haïtiens dépouillés de leur végétation ont fait le tour du monde. Les migrants sont soupçonnés de n'avoir aucun respect pour les espèces végétales en général et les arbres en particulier. Le déboisement qui a frappé Haïti menacerait désormais certaines parties de la Guyane, si l'on en croit ces deux commentaires relevés sur Internet :

« Dommage que des espèces rares et endémiques de ces massifs ne fassent pas le poids face à des agriculteurs clandestins qui importent de leur île [sic] natale, la sale manie d'une déforestation systématique. »

« Maintenant si vous voulez que Cayenne et Remire Montjoly ressemble [sic] à Haïti c'est bien parti »¹⁹.

L'accusation selon laquelle les jardins détruiraient l'environnement est aussi liée à un conflit d'usage touchant certains espaces naturels à proximité de la ville. En effet, de nombreux jardins étaient il y a quelques années situés à proximité directe des zones d'habitations et entouraient les quartiers d'habitat informel. Mais le manque de logement est tel que ceux-ci tendent actuellement à être remplacés par de l'habitat, comme c'est le cas par exemple à Cogneau Lamirande, où les jardins se font plus rares ces dernières années. Aussi, la pression agricole s'accroît-elle dans des zones « naturelles » dévolues à la pratique de la randonnée. Ainsi, le Mont Mahury, à Remire-Montjoly, haut lieu de promenade dominicale des Cayennais sur le sentier du Rorota accueille-t-il de nombreux jardins. Dans ce type de site, deux usages du territoire se font une concurrence directe : d'une part une pratique de loisirs dans laquelle la contemplation de la nature tient un rôle important – il n'est pas rare de croiser singes ou paresseux sur le sentier – et d'autre part une pratique productive entraînant une dégradation du couvert forestier et par conséquent une raréfaction de la faune attachée à cet habitat.

AU-DELÀ DES CLICHÉS

La rencontre des agriculteurs permet de relativiser l'image du hors-la-loi s'emparant de la terre sans respecter aucune règle. Bien que la plupart d'entre eux occupent la terre sans titre, il est rare qu'ils l'occupent gratuitement. Les trois quart de ceux que j'ai pu rencontrer sont engagés dans un système de tenure et paient, d'une manière ou d'une autre, un loyer. Il peut s'agir d'un système de métayage dans lequel l'agriculteur fournit au propriétaire fruits et légumes. Il peut aussi payer un loyer en numéraire. Il semble a priori que nombre de ces locations ne soient pas déclarées officiellement mais permettent à des propriétaires de ne pas laisser leur terrain inoccupé. Ceux-ci évitent ainsi de s'engager envers un locataire tout en protégeant leur terrain de l'intrusion de squatters incontrôlés. Bien souvent, le propriétaire a un interlocuteur qui le paie, et ce dernier sous-loue ensuite le terrain à sa guise à d'autres personnes. La terre est alors attribuée dans des systèmes

18 Montagnes.

19 Commentaires suite à l'article de Marion Briswalter « Le massif forestier de Remire-Montjoly brûle », publié sur le site Internet d'information Guyaweb, le 20 novembre 2015, <http://www.guyaweb.com/actualites/le-massif-forestier-de-montjoly-brule/>, consulté le 30 janvier 2016.

d'alliance entre voisins ou personnes ayant des relations familiales ou de compérage²⁰. Par exemple, c'est son « compère » qui a permis récemment à Josué, habitant de la « BP 134 »²¹ d'accéder à une terre sur le Mont Mahury. Le compère en question paie, selon Josué, un loyer à un « Chinois », le propriétaire de la terre. Ce dernier est d'accord pour qu'on y fasse de l'agriculture, à condition de ne pas couper tous les arbres. Le compère de Josué sous-loue ensuite la terre à une dizaine d'Haïtiens de sa connaissance. De nombreux jardins se côtoient donc, appartenant à des hommes qui se connaissent plus ou moins. Au milieu sont installées quelques constructions en tôles, dans lesquelles vivent des « gardiens », de jeunes sans-papiers.

Les occupations sans contrepartie existent cependant, et l'agriculteur est alors bien conscient de sa position illégale et de la précarité qui en découle. D'après ce que j'ai pu observer, il s'agit en général de cas où le terrain appartient à une collectivité (État, État via le Conservatoire du littoral, Conseil Général). Il est à noter qu'aucun agriculteur ne m'a raconté avoir défriché l'abattis lui-même. Tous ont affirmé l'avoir reçu de son occupant précédent. Celui-ci pouvait être un autre migrant haïtien, mais aussi un Créole guyanais ou encore martiniquais ou saint-lucien. L'accès à la terre, même illégal, se fait toujours via un tissu social.

Par ailleurs, les entretiens avec les agriculteurs ont montré que tous cherchent à accéder, dès lors que leur statut et leurs moyens le leur permettent, à la propriété. Il faut noter que si la loi permet en Guyane les concessions foncières pour l'agriculture, les conditions exigées sont extrêmement difficiles à réunir pour les migrants, comme le remarquent Frédéric Piantoni et Zéphirin Romanovski (2008) : il faut être de nationalité française ou avoir un titre de séjour, s'engager à exercer la profession d'agriculteur à titre principal, justifier de la faisabilité financière du projet, fournir « une étude technico-économique prenant en compte les aspects économiques, techniques et environnementaux »²². Avoir un diplôme en agriculture fait aussi partie des éléments appréciés lors de la demande. L'obtention de terres se fait donc en général et faute de mieux par le biais d'associations ayant obtenu les concessions et seuls deux des agriculteurs rencontrés, tous deux de nationalité française et cotisants à l'Amexa, ont obtenu une concession en leur nom propre. En outre, pour les agriculteurs vivant dans l'agglomération de Cayenne où la pression foncière est très forte, l'accession légale à la terre ne peut se faire qu'à l'extérieur de l'Île de Cayenne, par exemple dans les communes voisines de Roura, de Macouria ou de Montsinéry-Tonnégrande. Ces communes ont mis en place des Périmètres d'Attribution Simplifiés, qui ont parfois permis de régulariser des occupations antérieures. Notons que l'accès légal à une terre par l'agriculteur ne le conduit pas forcément à abandonner les parcelles qu'il occupe sans titre et qu'il va continuer à exploiter tant que c'est possible. Les agriculteurs qui ne sont pas pluriactifs cultivent en fait deux ou trois parcelles, ce qui leur permet de pallier les aléas de productivité sur l'une ou l'autre de ces parcelles (nécessité de jachère, attaques de ravageurs, mauvaises récoltes, vols...). De plus, les parcelles de l'île de Cayenne conservent l'avantage d'être facilement accessibles, car beaucoup de ces agriculteurs n'ont

20 En Haïti, être parrain ou marraine d'un enfant, c'est aussi être compère ou commère de ses parents. Les relations de compérage sont des relations d'alliance très importantes entre les personnes. Compères et commères se doivent assistance mutuelle.

21 La « BP 134 », récemment renommée cité Arc-en-Ciel, est un important quartier d'habitat informel de Rémire-Montjoly, essentiellement occupé par des Brésiliens et ayant fait l'objet ces dernières années d'une importante opération de rénovation urbaine. Des Haïtiens habitent aussi ce quartier.

22 Voir article R5141-4 et article R5141-5 du décret n°2014-930 du 19 août 2014 relatif aux livres Ier et II de la cinquième partie réglementaire du code général de la propriété des personnes publiques et modifiant ce code et divers textes réglementaires, Titre IV : dispositions particulières au domaine privé de l'État en Guyane, Chapitre Ier : Concessions et cessions pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales. D'autre part, le formulaire « Demande de foncier agricole en vue de créer une exploitation » de la Direction Générale des Finances Publiques de Cayenne mentionne la liste des pièces obligatoires à fournir parmi lesquelles l'« étude technico-économique prenant en compte les aspects économiques, techniques et environnementaux », et si possible, le diplôme justifiant d'une formation agricole.

pas de voiture et se déplacent sur de petites distances en scooter. Il leur est donc compliqué de se rendre régulièrement sur leur parcelle – légale – de Roura ou de Montsinéry. Enfin, les parcelles situées sur le Mont Mahury se distinguent par la qualité supérieure de leur terre, très productive, si l'on en croit leurs occupants qui ne sont donc pas prêts de les abandonner.

Les agriculteurs haïtiens sont loin de se comporter comme les destructeurs irresponsables de leur environnement, comme on peut l'entendre dans les discours rappelés ci-dessus. Si c'était le cas, ils seraient les premiers perdants. Dans l'île de Cayenne, la pression foncière et la difficulté d'obtenir une terre fait que les agriculteurs s'efforcent de conserver leur parcelle et l'occupent, pour certains d'entre eux, depuis des dizaines d'années. Il faut donc sauvegarder sa productivité dans le temps. Pour cela, ils mettent en place des systèmes de rotation des cultures, avec des jachères suivies de brûlis. Certains des agriculteurs rencontrés cultivent le même terrain depuis quinze ou vingt ans. Monsieur Will a même atteint 35 ans d'occupation, mais la grande taille de sa parcelle lui facilite grandement la mise en jachère.

Les agriculteurs haïtiens utilisent peu d'intrants. C'est un élément que tous revendiquent fortement, comparant quasi inmanquablement leur production avec celle des Hmong ou à celle venue du Surinam :

« Mais eux-mêmes [les Surinamais] ils ne peuvent pas faire l'agriculture sans produits. C'est pour ça que je vois les bananes du Surinam, au bout de deux-trois jours, elles sont toutes noires. Même si elles sont jaunes elles sont dures, dures, dures. Mais ici tu as des bananes jaunes elles sont fraîches, la peau reste bien belle et bien molle. Bien belle. Mais celles du Surinam elles ont noires et au fond dures et dures parce que il y a trop de produits dedans. »

« Ah non, non, non. Je ne mets aucun produit. Pas comme les Hmong. Ici tu peux manger, c'est naturel, c'est des produits biologiques ! »

On peut supposer que ce savoir-faire leur vient d'Haïti où les pouvoirs publics déplorent régulièrement les difficultés d'approvisionnement en intrants des agriculteurs et où ces derniers n'ont de toute façon pas les moyens d'acquérir engrais et produits phytosanitaires²³. Il est toutefois intéressant de noter que mes interlocuteurs n'envisagent pas de changer leurs pratiques dans le sens de l'utilisation de ces produits, pourtant accessibles en Guyane, arguant préférer fruits et légumes « naturels », qui ont selon eux plus de goût. Cependant leur production n'obtiendrait probablement pas un label biologique, car tous déclarent acheter à l'occasion des granulés chez les commerçants chinois en cas d'attaque de fourmis manioc. Ils s'efforcent néanmoins de trouver des solutions alternatives à l'utilisation de produits chimiques. Ainsi, Monsieur Will a mis en place une fabrication à grande échelle de compost grâce à l'aide d'un entrepreneur haïtien de sa connaissance qui entretient des espaces verts et qui lui fournit gratuitement les végétaux coupés.

Au sujet du déboisement, on peut remarquer que celui-ci n'est pas systématique. Les arbres utiles sont conservés, par exemple les mombins (*spondias mombin*) et les palmiers maripa (*Attalea maripa*). En outre, les agriculteurs n'ayant pas de titre foncier sont conscients, quand bien même ils paient un loyer de la main à la main, de la précarité de leur position et savent que la discrétion est leur atout majeur. Ils ont bien compris qu'un défrichement trop important et trop visible pourrait leur valoir des ennuis et sont attentifs à ne pas franchir certaines limites. L'abattis doit se voir le moins possible et souvent, des arbres sont conservés pour le dissimuler de la route ou du chemin. Dans la délicate interprétation de ce qui est acceptable pour la société qui les entoure se met en place une forme de modération vis-à-vis de l'environnement.

23 Voir par exemple cette page du site du ministère haïtien de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.ht/view/01/?-Intrants-et-outils-agricoles->, consultée le 30 janvier 2016.

Le discours général immanquablement négatif tenu sur les pratiques agricoles des migrants haïtiens par les Créoles de Guyane ainsi que par d'autres Créoles plus anciennement intégrés à la société guyanaise (Martiniquais, Saint-Lucien) contraste avec la réalité des rapports sociaux que j'ai pu observer. Bien souvent, les Haïtiens ont d'abord été les ouvriers agricoles de ces Créoles. La collaboration s'est visiblement bien passée, puisqu'il a bien souvent été finalement proposé au migrant d'exploiter lui-même la terre moyennant une redevance. Les propriétaires guyanais que j'ai pu rencontrer louent le savoir-faire et la main verte de celui à qui ils ont confié leur terre et leurs éloges contrastent avec le discours général sur les Haïtiens voleurs de terre et destructeurs de l'environnement qu'ils tiennent pourtant eux aussi à l'occasion. A Sinnamary, ce sont des migrants haïtiens ou brésiliens qui entretiennent les abattis des personnes âgées dont les enfants et petits enfants sont salariés dans les villes ou hors de Guyane. Ils sont ainsi les héritiers des savoir-faire, mais aussi d'un certain mode d'appropriation du territoire. En effet, en Guyane, le fait d'accéder à la terre sans titre n'est pas propre aux Haïtiens, et les Créoles guyanais eux-mêmes exploitaient des terres dont ils n'étaient ni propriétaires ni locataires dans le cadre du système de l'abattis au moins jusque dans les années 1980 (Jolivet, 1982 et 1993). C'est à partir des années 1970, selon les témoignages des anciens de Sinnamary, qu'il leur a été proposé des procédures de « régularisation » et d'accès à des titres fonciers. Si certains ont bénéficié de ces dispositifs, cela n'a pas empêché nombre d'entre eux de continuer les anciennes pratiques et certaines personnes âgées les perpétuent encore aujourd'hui. Les Haïtiens, tout en étant officiellement hors-la-loi sont donc en même temps relativement bien intégrés aux usages locaux concernant les modes d'accès à la terre.

Par ailleurs, les migrants haïtiens partagent avec les Créoles de Guyane une même perception de l'environnement naturel : il doit faire l'objet d'une transformation douce par l'homme pour devenir plus nourrissant et plus hospitalier. Comment ne pas rapprocher ces deux discours si semblables incitant à planter des arbres fruitiers, le premier tenu par un migrant haïtien cultivant un abattis sur un terrain du conservatoire du littoral et le deuxième par un Créole âgé de Sinnamary ?

« Hier, je suis allé à Kaw. Si quelqu'un a faim sur la route, s'il cherche un fruit pour manger, il a le temps de mourir, parce que je n'ai rien vu, rien du tout, du tout sur toute la route qu'il peut manger. Écoutez ça, Madame : la Guyane, c'est rien que la forêt. Tout le monde habite sur un seul petit côté, dans un seul endroit. (...) Si tu prends une voiture pour aller à Kaw, il n'y a pas de fruit, rien que la forêt, il n'y a pas un seul arbre planté, et si tu as besoin d'un fruit, tu ne le trouves pas. Il y a beaucoup de forêt sur Cayenne. Je pense que si tout ça c'est la forêt, et que tu travaille ici, tu plantes des arbres, des arbres fruitiers. Si tu laisses la terre comme ça, sans planter, il y aura un vide au milieu de la forêt, mais s'il y a un abattis qui est bien planté, on ne verra pas la terre, on verra qu'il y a un abattis. Et je pense que beaucoup de gens seront contents de voir qu'il y a un abattis. »

Monsieur C., de Sinnamary, ne dit pas autre chose. Pour lui, si ce ne sont pas des arbres fruitiers qui sont plantés, il faut au moins que les espèces choisies soient utiles au niveau du bois :

« Il faut planter des fruits, on plante des arbres mais pour faire quoi ? Pour faire beau, pour faire joli ? Il faut planter des fruits. A manger. Donner à manger des goyaves, des cajous, des pommes rosa, des pamplemousses. Il faut planter. Tout ça pour pas planter n'importe quel arbre. Plantez, plantez ce que nous mangeons, même pour les bêtes, les petits oiseaux, ça apporte des petits oiseaux, des beaux oiseaux ils viennent, ils mangent chez nous. (...) Vous prenez quelques goyaves, quelques cajous, enfin des choses à manger, il faut faire ça. Qu'est-ce que nous faisons avec les bois ? J'ai vu les bois qu'ils ont plantés [à la maison de la nature de Sinnamary]. Non non non. S'il c'est des bois pour travailler avec, d'accord. Mais c'est pas dit pourquoi.»

Les pratiques agricoles des migrants haïtiens s'avèrent donc au final un important vecteur d'insertion au sein de la société guyanaise. L'existence de réels besoins et donc d'un marché pour les fruits et légumes font que l'insertion économique, administrative et sociale permise par les jardins est indéniable. Cependant, affirmer que les jardins permettent aussi une insertion culturelle relève

davantage du paradoxe, tant les discours négatifs au sujet de ces pratiques se déploient dans l'espace public. Pourtant, la capacité à faire fructifier les sols amazoniens délicats confère bel et bien aux agriculteurs haïtiens une forme de reconnaissance de la part des Créoles âgés.

Au-delà de cette composante de la population, les agriculteurs haïtiens disposent d'atouts dans les débats concernant l'aménagement du territoire. Il s'agit en effet d'une agriculture de proximité, dont les produits sont vendus dans le cadre de circuits ultra-courts, et qui n'utilise que peu d'intrants. Aussi, dans un contexte marqué par l'augmentation de la population guyanaise, alors que la question de la production alimentaire se pose dans un territoire où les importations demeurent indispensables, il apparaît intéressant de s'interroger sur la possible vocation agricole d'espaces à proximité des villes et d'étudier la viabilité de l'interprétation haïtienne du jardin mélangé en milieu amazonien.

Bibliographie

AUDEBERT Cédric, 2011, « La diaspora haïtienne : vers l'émergence d'un territoire de la dispersion ? », Carlo A. Celius, *Le défi haïtien : économie, dynamique sociopolitique et migration*, Paris, L'Harmattan, p 193-212.

AUDEBERT Cédric, 2012, *La diaspora haïtienne: territoires migratoires et réseaux transnationaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Collection Géographie sociale).

GORGEON Catherine, 1985, « Immigration clandestine et bidonvilles en Guyane, les Haïtiens à Cayenne », in: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n°1, Septembre 1985, p. 143-158.

GRENAND Françoise, 1996, « L'abattis contre l'essart, again », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 38^e année, bulletin n°1, "Biodiversité, friches et jachères" sous la direction de Bernard Roussel, Claude Sastre et Paul Arnould, p. 19-53.

HIDAIR Isabelle, 2008, « Exemple de la stigmatisation de l'immigration créole haïtienne dans une école cayennaise », *Diversité, ville école intégration*, 153, juin 2008, INRP, « Accueillir les élèves nouveaux arrivants », sous la direction de Marie Raynal, p. 75-80.

INSEE, *L'état de l'école en Guyane*, n° 1, décembre 2014, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/insee-dossier/gy_ind_01.pdf, consulté le 30 mars 2016.

JOLIVET Marie-José, 1982, *La question créole, Essai de sociologie sur la Guyane française*. Paris, Éditions de l'ORSTOM.

JOLIVET Marie-José, 1993, « De l'habitation en Guyane, éléments de réflexion sur la question identitaire créole », in Marie-José Jolivet et Diana Rey-Hulman (dir.). *Jeux d'identités : études comparatives à partir de la Caraïbe*. Paris, L'Harmattan, p. 141-165.

LAËTHIER Maud, 2011, *Être migrant et Haïtien en Guyane*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques (Le Regard de l'ethnologue).

MAM LAM FOUCK Serge, 2002, *Histoire générale de la Guyane française: des débuts de la colonisation à la fin du XX^e siècle*, Matoury, Guyane française, Ibis Rouge.

Ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2004. Le développement de l'éducation, rapport national d'Haïti,

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2004/haiti.pdf, Consulté le 29 janvier 2016.

PALISSE Marianne, 2013, « Savanes de Guyane française : la biodiversité bousculée par la diversité culturelle », *Ethnographiques.org*, n° 27 – décembre, « Biodiversité(S) »,

<http://www.ethnographiques.org/2013/Palisse>

PIANTONI Frédéric, 2009, *L'enjeu migratoire en Guyane française: une géographie politique*, Matoury, Guyane française, Ibis rouge (Espace outre-mer).

RENOUX François, FLEURY Marie, REINETTE Yann, GRENAND Pierre, GRENAND Françoise, 2003, « L'agriculture itinérante sur brûlis dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock : dynamique et adaptation aux contraintes spatiales », *Revue Forestière Française*, n°55, p. 236-259.

ROMANOVSKI Zéphirin et PIANTONI, Frédéric, 2008, « Les stratégies d'accès au logement des Haïtiens dans l'agglomération de Cayenne comme facteurs de restructuration urbaine », *L'Espace Politique*, 6, 2008-3 , URL : <http://espacepolitique.revues.org/1009>, consulté le 02 juin 2016.

TARRIUS Alain, 2002, *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.

URFIE Jean-Yves, GORGEON Catherine et CALMONT Régine, 1986, « Les Haïtiens en Guyane : une immigration en cours de stabilisation ? » In : *Les Dossiers de l'Outre-Mer : Guyane, Réunion : sociétés pluriculturelles*, vol. 16, n° 85, p. 27-36.